



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

paraplégiques et tétraplégiques

Question écrite n° 34384

Texte de la question

M. Hervé Morin attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les potentialités qu'offre la thérapie « Neurogel » dans la lutte contre la paraplégie et la tétraplégie. Cette thérapie semble aujourd'hui porteuse de grands espoirs pour tous ceux qui souffrent d'une paraplégie ou d'une tétraplégie. Il lui demande de lui indiquer ce qu'il en pense.

Texte de la réponse

Neurogel est un gel synthétique qui pourrait aider la repousse des fibres nerveuses, par neuro-induction ou par neuro-conduction. Il s'adresse aux personnes souffrant d'une lésion de la moelle épinière. Les résultats des expériences menées sur les animaux sont encourageants. Cependant des interrogations subsistent sur ce produit, aussi porteur d'espoirs soit-il, qui empêchent pour le moment sa mise sur le marché. Le concepteur fait état de doutes sur la stabilité du gel à long terme (maintien de la structure du produit après implantation). Il convient donc, avant toute implantation chez l'homme, de vérifier ce point. Les lots dont disposait l'association se sont avérés non stériles donc impropres à un quelconque usage chez l'homme. L'association Neurogel en marche étudie actuellement les conditions de production de nouveaux lots. L'expérimentation chez l'homme du gel synthétique relève de la loi Huriet, notamment de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique qui stipule « qu'aucune recherche biomédicale ne peut être effectuée chez l'être humain si elle ne se fonde pas sur le dernier état des connaissances scientifiques et sur une expérimentation préclinique suffisante ». La loi Huriet rend également impératives l'identification d'un promoteur ainsi que la soumission d'un protocole à un comité de protection des personnes. Or, aucune de ces deux obligations n'a été remplie jusqu'à présent. L'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSaPS) a annoncé son souhait de mener des tests sur le produit, en liaison avec le fabricant, et a proposé son aide pour constituer le dossier nécessaire au lancement de l'essai clinique.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Morin](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34384

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2004, page 1351

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2750